

UN BON ÉTAT DE SANTÉ, c'est une affaire publique



Une
PLATE-FORME
syndicale
à notre
image



DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Parce que le droit à la santé, c'est non négociable

Responsabilités de l'État

- L'État a la responsabilité d'assurer un accès universel à des services de qualité dans une perspective de justice sociale.
- L'État a la responsabilité de rendre accessible à toute personne, dans des délais respectables, d'une façon continue et pendant toute sa vie, la gamme complète des services de santé et des services sociaux requis au maintien et au développement de son état de santé et de bien-être.
- L'efficacité du système de santé et de services sociaux doit se poser en fonction de solutions aux besoins des personnes et des communautés et non pas strictement suivant un rapport de coûts et bénéfices.

Valeurs du système

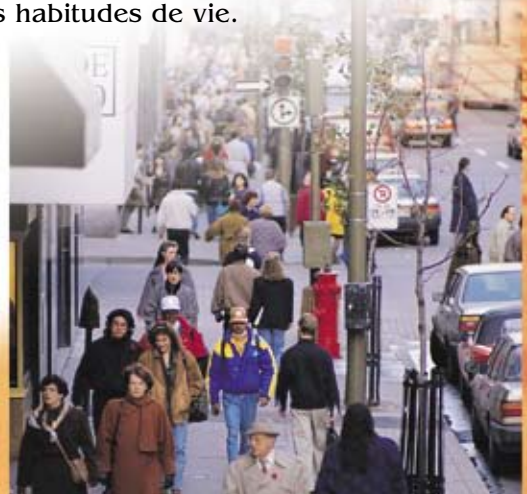
- Les valeurs fondamentales du système reposent sur une conception humaniste des soins et des services, sur le respect de la dignité des personnes et du besoin des personnes d'exercer leurs rôles sociaux et de citoyenneté.

Vision globale

- Le système de santé et de services sociaux doit nécessairement intégrer les soins de santé et les services sociaux dans une même démarche d'intervention afin de reconnaître l'intégralité de la personne de même que les composantes sociales de la santé et de la maladie.

Prévention et promotion

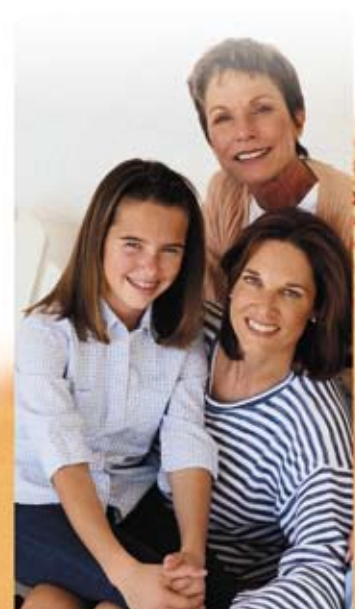
- L'État a la responsabilité d'agir sur les déterminants de la santé et ainsi de s'engager dans l'amélioration des conditions sociales faites aux individus, aux familles et aux communautés, des conditions économiques, des conditions éducatives ainsi qu'environnementales déterminantes pour leur santé et leur bien-être.
- L'État doit fournir les moyens et les ressources nécessaires à l'application des stratégies de prévention de la maladie, de la détresse psychologique et des problèmes sociaux ainsi que des stratégies de promotion de la santé propres à assurer l'atteinte des objectifs d'une politique de santé et de bien-être.
- L'État a la responsabilité de soutenir concrètement les différents milieux institutionnels et communautaires qui mettent en œuvre des mesures de prévention et de promotion de la santé, notamment au regard des rôles d'éducation à la santé et à l'acquisition de saines habitudes de vie.



UNE CONCEPTION GLOBALE, COHÉRENTE ET INTÉGRÉE DU SYSTÈME DE SERVICES

Parce que la santé, c'est pour toute la vie

- L'organisation du système de services de santé et de services sociaux doit s'appuyer sur la notion de la personne perçue dans son intégralité avec ses caractéristiques physiques, psychologiques, sociales et environnementales.
- Le système de services doit viser le maintien constant et le développement continu du meilleur état de santé et de bien-être possible de la personne, lui permettant d'exercer de façon optimale ses rôles sociaux, parentaux et de citoyenneté.
- Le système de services doit être conçu selon une vision globale qui rend compte de l'ensemble des besoins de la personne ou d'une collectivité selon leurs caractéristiques.
- Le système doit refléter l'ensemble des missions du réseau de services pouvant répondre, de façon continue aux besoins des personnes et des collectivités.
- Le système de services doit couvrir une gamme complète de services de qualité et en interrelation afin d'assurer la continuité, l'adaptation et la souplesse du réseau.
- Le système de services doit pouvoir assurer un temps d'intervention suffisant pour une relation d'aide efficace.
- Le système de services doit pouvoir s'adresser autant aux besoins individuels des personnes qu'aux besoins d'une collectivité et être généralisable à tout type de prise en charge (handicap, santé physique ou mentale, etc.) ou de caractéristique d'utilisateur (âge, milieu urbain ou rural, etc.).
- L'État a la responsabilité de fournir aux établissements des ressources humaines et financières suffisantes et équitables pour assumer l'ensemble de leur mission.
- L'État a la responsabilité d'assurer les conditions garantissant une prestation de qualité des services sociaux et de santé.



UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DU SYSTÈME

Parce que la santé, ça concerne toutes les personnes

Espaces démocratiques

- L'État doit privilégier une conception globale et multidisciplinaire dans la planification, l'organisation, l'évaluation et la gestion globale du système de santé et de services sociaux qui assure la participation active de l'ensemble des acteurs du réseau et de la population, dans le respect des champs de compétence de chacun et dans la considération de l'apport de chaque groupe.
- L'État doit, à chaque palier administratif, renforcer la parole et l'apport des groupements associatifs directement ciblés par les décisions relatives à la gestion du système de santé et de services sociaux.
- L'État doit permettre des débats de société sur toutes les questions de santé et de services sociaux où l'équité, l'universalité, l'éthique et la justice sociale sont en jeu.
- La CSQ réclame la reconnaissance et le renforcement d'un point de vue féministe dans la gestion du système de santé et de services sociaux.
- La CSQ privilégie le renforcement des solidarités sociales par le biais d'alliances avec des coalitions progressistes, nationales ou internationales luttant pour la sauvegarde d'un système public de santé et de services sociaux.

LA RECONNAISSANCE DES RESSOURCES HUMAINES

Parce que la santé, ça ne se fait pas tout seul

Humanisation des services

- Les directions nationales, régionales et locales de services de santé et de services sociaux doivent remettre l'humanisation des soins et des services au cœur des priorités dans la planification et l'organisation des services en reconnaissant l'apport, le jugement clinique, l'expertise et l'autonomie du personnel œuvrant dans le réseau.
- Les administrations régionales et locales de services de santé et de services sociaux doivent engager la participation active de l'ensemble du personnel à la gestion quotidienne des soins et des services.
- L'État québécois doit assurer la disponibilité d'équipes multidisciplinaires de ressources humaines en quantité suffisante dans tous les types d'établissements publics afin que ceux-ci puissent assumer pleinement leur mission. Il doit, de plus, viser la stabilité de l'emploi et des structures organisationnelles afin de favoriser la continuité des soins et des services et les arrimages interétablissements.

Vision et gestion multidisciplinaires

- Les administrations régionales et locales de services de santé et de services sociaux doivent engager la participation active de l'ensemble

UNE ANALYSE DU CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Parce que le droit à la santé, est sous influence

● Québec a les moyens

- La CSQ dénonce l'hypothèse selon laquelle le gouvernement du Québec n'a pas les marges de manœuvre suffisantes pour financer adéquatement le système de santé et de services sociaux.

● Contre l'âgisme

- La CSQ dénonce l'attitude gouvernementale qui fait porter le fardeau de l'augmentation des coûts de santé sur le compte de la génération âgée.

● Politique du médicament

- La CSQ réclame l'adoption d'une véritable politique du médicament, laquelle comprendrait, notamment, un régime public et universel d'assurance médicaments de même que des mesures rigoureuses de contrôle des coûts des médicaments.

● La contribution spécifique des femmes

- La CSQ dénonce l'ampleur du rôle et des responsabilités qui incombent aux femmes dans la prestation des services sociaux et de santé en tant que proches aidantes et réclame des mesures gouvernementales immédiates pour remédier à ces impacts négatifs de la transformation du réseau, de même que des politiques publiques qui respectent les besoins et les attentes des femmes ainsi que le caractère volontaire de leur engagement.

● Les élans de privatisation et de communautarisation de l'État

- La CSQ dénonce les pratiques gouvernementales de privatisation des services.
- La CSQ dénonce la conception de l'action communautaire autonome du gouvernement du Québec qui n'est, ni plus ni moins, que la création d'une fonction publique parallèle et qui atrophie le principe d'autonomie des groupes communautaires autonomes en les obligeant à agir en substitution ou dans le prolongement du mandat des établissements publics, de même qu'à répondre à des priorités gouvernementales.

● Le contexte de la mondialisation et du libre-échange

- La CSQ exige des gouvernements canadien et québécois qu'ils établissent la primauté d'un système public de santé et de services sociaux et garantissent le respect plein et entier des principes d'accessibilité, d'universalité, de gratuité et le caractère public du financement du système de santé et de services sociaux dans les politiques publiques qu'ils instaurent, en ayant la ferme volonté politique de mettre fin à toute marchandisation des services sociaux et de santé dans le contexte de la mondialisation des marchés.

LE FINANCEMENT PUBLIC DU SYSTÈME

Parce que la santé, ça ne se marchande pas

Un système public, géré et financé publiquement

- La CSQ réaffirme qu'un système de santé et de services sociaux intégralement public, géré et financé publiquement est la seule garantie pour que les Québécoises et les Québécois aient un système de qualité, équitable, efficace et caractérisé par la justice sociale.

- La CSQ exhorte les gouvernements canadien et québécois à rétablir les subsides destinés à la santé et aux services sociaux à un niveau acceptable pour assurer la prestation de services publics de qualité répondant à l'ensemble des besoins de la population et s'engageant à maintenir la stabilité continue de ce financement.

La CSQ au service des personnes en mouvement avec son temps

Centrale des syndicats
du Québec



La santé et les services sociaux c'est une responsabilité publique

FAS Fédération des syndicats
de la santé et des services
sociaux (CSQ)



Le texte intégral de la plate-forme syndicale en santé et services sociaux est disponible au Centre de documentation de la CSQ et sur le site Internet.